

AVALANCHE DE TABLES RONDES ...

Le Parlement, qui sort tout juste de la période de vacances, devra dans les jours qui viennent, statuer sur l'avenir qu'il convient de réserver aux quatre grandes «réformes» qui, si elles ne semblent pas devoir mettre l'existence du gouvernement Gaillard en péril, risquent de précipiter, malgré Mollet, le divorce de la S.F.I.O. au sein de la majorité conservatrice. Il n'est pas douteux que les débats où s'affronteront les formations politiques, et les décisions qui seront prises, pèseront sur les élections prochaines. D'aucuns, sevrés de maroquins depuis la dernière législature, attendent Félix Gaillard au tournant. Ils ne manqueront pas d'exploiter, à l'usage de leur clientèle particulière, les concessions que le Président du Conseil sera contraint de consentir à ses partenaires,

SECURITE SOCIALE:

On connaît le projet qui porte le nom de son promoteur Albert Gazier qui tend à rendre effectif le remboursement à 80 % des actes médicaux. Disposition qui contraindrait les médecins à respecter, sous peine de poursuites, les tarifs reconnus par la S.S. Ce projet a coûté son portefeuille à A. Gazier, que Gaillard a évincé de son gouvernement sous la pression des modérés. Les «lobbies» de la médecine s'insurgent contre une décision qui, selon eux, serait une entrave au libre exercice de la profession. Lorsque l'on sait les tarifs prohibitifs que pratiquent certains «spécialistes» (et tous de plus en plus se prétendent spécialistes de quelque chose), on comprend que la liberté de la profession s'apparente étrangement à la liberté d'exploiter le malade au-delà des marges légales. D'autant plus que la tarification des honoraires, rendrait plus faciles les fraudes fiscales qui sont le privilège des professions libérales. Il est bien évident que l'Ordre des Médecins et les intérêts qu'il représente (pas ceux des malades, bien sûr) trouveront un appui compréhensif auprès de la majorité conservatrice. L'issue dépend en définitive de l'attitude de la S.F.I.O.

LOI-CADRE:

Maurice Fayolle, démontre dans les colonnes voisines de ce journal, la caducité d'une loi qui vient trop tard; et en laquelle personne ne croit, à commencer par les intéressés. L'annonce officielle, vraisemblable somme toute, de la formation d'un gouvernement F.L.N. composé de personnalités ayant effectivement combattu en Algérie, donnera à réfléchir aux députés. La politique de Lacoste, condamnée généralement par la base, mais sanctionnée par le C.D. semble devoir être mise en question sous peu. Les maquisards sont décidés à ne traiter que sur un pied d'égalité avec le Gouvernement français. D'autre part, la Tunisie et le Maroc multiplient leurs sollicitations pour que des contacts à l'échelle du gouvernement soient engagés. On sait, par ailleurs, que les Etats Arabes et bientôt les Etats-Unis, - du moins quelques parlementaires américains influents dont Nixon - seraient prêts à reconnaître le «futur» gouvernement Algérien. Pour appuyer leurs prétentions, les cellules du F.L.N. que des communiqués de la Résidence prétendaient anéantis, redoublent d'activité. Les attentats succèdent aux embuscades à un rythme jamais égalé. De son côté, à toute fin utile, le Maroc ressort sa vieille revendication territoriale sur le Sahara...

REFORME ELECTORALE:

La scandaleuse loi des apparentements qui régissait les dernières élections, a démontré combien étaient faussés les désirs des électeurs. Les parlementaires en ont conscience. C'est si rare. Ils ne peuvent plus se présenter devant l'électeur avec une telle loi, sans risquer de voir grossir le nombre des abstentionnistes. Néanmoins les solutions recherchées ne visent pas à assurer une représentation valable du corps électoral mais à garantir la réélection de candidats qui sans truquage seraient renvoyés à la rédaction de leurs mémoires. Des élections cantonales et sénatoriales doivent avoir lieu bientôt. Faute de parvenir à un accord - ce qui est probable - leur date en sera reculée. Promesse d'un débat de procédure, avec l'inévitable arsenal de faux-fuyants, chausse-trapes et peaux de banane. L'électeur peut toujours prendre sa licence de pêche.

REVISION de la CONSTITUTION:

L'instabilité des gouvernements depuis la Libération, qui | nous fait la risée de l'étranger » donne beaucoup à réfléchir à M. Gaillard et ses coadjuteurs. Au moindre prétexte, les groupes avides de la provende ministérielle vous expédiaient en quelques heures une coalition mûrie la semaine d'avant. Ce qui nous valut une kyrielle de Présidents et un chassé-croisé de personnalités. De ses entrechats, une forte figure émergeait. Bourguès-Maunoury, qui fut de toutes les «combinaciones». Les cabinets passaient. B.M. et ses lunettes demeuraient.

Il est bien évident que le camarade Gaillard, que certains amis voudraient réserver à l'exercice exclusif d'une paternité récente, ait le désir de figoler un système qui le prémunisse contre les excès de ses amis. Qu'il ait fait appel à Robert Lecourt - le court élu, selon le mot du «Canard Enchaîné» - ne témoigne pas d'une subtilité de grand diplomate, mais de la volonté de recherche d'un spécialiste.

Ainsi, si le projet Lecourt était adopté, - ce n'est pas encore dans la poche -, nul ne pourrait renverser un gouvernement sans pouvoir immédiatement en constituer un qui aurait l'assentiment de la majorité. Avec le fractionnement des groupes et des intérêts, qui sévit au Palais-Bourbon, cela promet au dit Gaillard un avenir parlementaire imposé à défaut d'être brillant.

Michel PENTHIE.
